

PROJET D'ACCUEIL PÉDAGOGIQUE.

REMIS À L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
FRÉQUENTANT LA STRUCTURE.



SOMMAIRE

- Préambule.
- Organisation de l'accueil et de hygiène.
- Organisation de la Sécurité.
- Organisation de la Pédagogie.
- Annexes.

Référents direction académique de la somme :

- Sébastien Carrez, conseiller pédagogique départemental.
- Lise Doyen, conseillère pédagogique départementale.

Référents d'Aquapôle :

- Théo Cossart : coordinateur aquatique.
- Caroline Vast, Valentin Poiré : chefs de bassin.

Références :

- Décret 2017-766 du 04 mai 2017 : agrément des intervenants extérieurs en EPS.
- Circulaire n°2017-116 du 06/10/2017 : agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives.
- B.O. n°31 spécial du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement à l'école primaire.
- B.O n°25 du 24 juin 2021 : programme de l'école maternelle
- Note de service du 28/02/2022 : contribution de l'École à l'aisance aquatique
- Circulaire académique du 26/08/2022 : mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité.
- Circulaire du 13/06/2023 : sorties et voyages scolaires

PRÉAMBULE

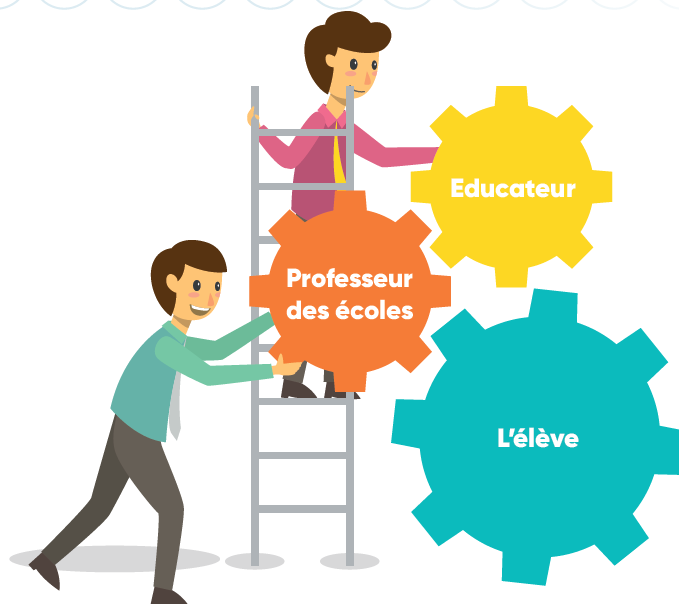
Le socle scolaire doit répondre à un accueil de qualité, à une sécurité optimale et surtout à une stratégie pédagogique d'apprentissage efficace.

Pour cela, ce projet doit accompagner les professionnels du terrain (les professeurs des écoles et les éducateurs), en initiant et encourageant une communication et une addition des compétences des deux corps de métiers.

De plus, ce socle doit évoluer, s'adapter au fur et à mesure de l'expertise et des échanges entre l'ensemble des acteurs. Pour cela, il faudra avoir des outils afin de quantifier, mais aussi avoir un retour d'expériences des enseignements.

PARTENARIAT QUI DOIT ADDITIONNER LES COMPÉTENCES DES DEUX CORPS DE MÉTIERS

**LA RÉUSSITE
DES ÉLÈVES PASSERA
PAR UN TRAVAIL
COMMUN
DES PROFESSIONNELS.**



NOS CONVICTIONS

- ✓ Un partenariat basé sur la communication.
- ✓ Un socle construit sur les textes de l'Education Nationale.
- ✓ Trame pédagogique commune pour obtenir l'attestation du Savoir-Nager en sécurité.
- ✓ Mise en place d'une évaluation diagnostique et d'évaluations intermédiaires.
- ✓ Quantifier chaque année les résultats de l'attestation du Savoir-Nager en sécurité.
- ✓ Enquête de satisfaction auprès des écoles.
- ✓ Des réunions régulières pour faire évoluer le socle scolaire.

L'OBJECTIF DE NOTRE PARTENARIAT



AVOIR LE
MAXIMUM D'**ÉLÈVES**
QUI **OBTIENNENT**
L'**ATTESTATION**
DU **SAVOIR-NAGER.**

ORGANISATION DE L'ACCUEIL ET DE L'HYGIÈNE.



ACCUEIL DES ÉCOLES

Les moyens :

Le bassin sportif (25 mètres sur 6 couloirs avec fond amovible).

Un éducateur en surveillance par bassin.

Un éducateur en pédagogie par classe.

La durée d'une séance est de 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

Proposition d'organisation des créneaux sur la semaine

Jours	Créneaux					
	Matin			Après midi		
Lundi	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	14h20 -15h	15h-15h40	15h40-16h20
Mardi	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	14h20 -15h	15h-15h40	15h40-16h20
Jeudi	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	14h20 -15h	15h-15h40	15h40-16h20
Vendredi	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	14h20 -15h	15h-15h40	15h40-16h20
Deux classes par créneau						

L'année scolaire se déroulera en trois périodes

ACCUEIL DES ÉCOLES

Pour accompagner au mieux les écoles, nous souhaitons fournir une information sur l'hygiène et la sécurité auprès des élèves, à la première séance.

Nous proposerions des outils pour les professeurs des écoles comme un document graphique sur le parcours du baigneur (page suivante) mais également deux vidéos. L'une sur le parcours du baigneur et l'autre qui porterait sur plusieurs axes:

- Parcours du parking au bassin.
- Ce qui va se passer la première séance.
- Savoir repérer le maître-nageur qui surveille.
- Le matériel disponible.
- Vers une culture positive de l'eau.
- Infos sur l'environnement aquatique: profondeurs, matériels, températures, etc.
- L'objectif des apprentissages et ce que cela me permet de faire dans le milieu aquatique.
- Présentation des différentes équipes.



Ces tutoriels doivent aider à obtenir un accueil de qualité et un bon niveau d'information auprès des élèves.

Ils doivent aussi répondre aux indications de l'Arrêté du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire « savoir-nager » sur les Connaissances et attitudes :

- ✓ Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.
- ✓ Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.
- ✓ Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

De plus, il nous paraît aussi très important de cultiver une vision positive de l'eau, de son apprentissage car un élève stressé ou angoissé ne peut pas apprendre.

Nous proposons donc aux professeurs des écoles de diffuser ces tutoriels avant de venir au centre aquatique AquaPôles.

hygiène sécurité

avec ludiboo



si je suis malade,
je reste au chaud
chez moi !



Accès au parcours
du baigneur



Mettez-vous en réseau et cliquez sur
l'icône pour avoir la vidéo.

ACCUEIL DES ÉCOLES

Votre cheminement: De l'entrée du centre au bord des bassins

1



Arrivée au centre:

- Au niveau de la barrière Monepark, le chauffeur prendra un ticket et le conservera durant toute la durée de la séance scolaire.
- Ce ticket devra être validé auprès de l'accueil du centre aquatique avant de sortir du parking.

2



Arrivée sur le parking:

- À la descente du bus, le groupe classe devra se diriger vers la porte d'accès aux vestiaires collectifs (situé à l'extérieur, côté rue)
- Le responsable (enseignant) du groupe se présentera à l'accueil pour récupérer le titre d'accès.

3



Porte scolaire:

- Au niveau du contrôle d'accès (boîtier bleu à côté de la porte), vous devrez badger votre titre d'accès.
- Une fois la porte passée, un écran sur votre droite vous permettra d'enregistrer la fréquentation totale du groupe (élèves + accompagnants).

ACCUEIL DES ÉCOLES

Votre cheminement : De l'entrée du centre au bord des bassins

4



Zone de déchaussage :

- Une zone de déchaussage sera immédiatement accessible afin de garantir l'hygiène dans les vestiaires.

Arrivée dans les vestiaires :

- Un double vestiaire collectif (filles/garçons) vous sera attribué.
- Des cabines individuelles seront à disposition des enseignants et accompagnants dont l'une est traversante de chaque côté pour vous permettre de surveiller les deux côtés du vestiaire.

5



Prise de possession des casiers :

- Des casiers individuels vous permettront d'y remettre vos effets personnels.
- La fermeture hermétique des casiers se fera par code :
- Rentrer le code groupe « 8000 » + valider
- Rentrer votre code PIN perso « xxxx » + valider
- Fermer un à un tous les casiers.

VOTRE CHEMINEMENT : De l'entrée du centre au bord des bassins

6



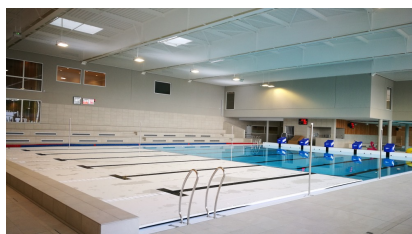
Accès aux blocs sanitaires :

- Avant d'accéder aux bassins, il est recommandé d'inviter les élèves à aller aux toilettes.
- La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins.



Accès aux bassins:

7



- Lorsque vous aurez passé le pédiluve, le point de rassemblement en début et fin de séance se situera au niveau des gradins.
- L'éducateur en charge d'un de vos groupes vous retrouvera à ce niveau.

Accès aux
informations
d'accueil



Mettez-vous en réseau et cliquez sur l'icône pour avoir la vidéo.

RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ



LA SÉCURITÉ AU CENTRE

Ce projet a pour objet de définir les conditions de cet enseignement dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

- Un surveillant est responsable de la zone qui correspond au bassin sportif.
- La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle qu'elle est définie par le **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours**.
- Le surveillant de bassin est exclusivement affecté à la surveillance et à la sécurité des activités ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement. Par voie de conséquence, il ne peut donc pas remplir simultanément une mission d'enseignement et de surveillance.
- A l'arrivée sur les bassins, l'éducateur chargé de la surveillance fera remplir un document auprès des professeurs des écoles (voir annexe) indiquant le nombre d'élèves présents et le nombre de personnes agréées à l'entrée et à la sortie des bassins.

Normes d'encadrement à respecter :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves de maternelle et d'école élémentaire
Moins de 20 élèves	2 personnes agréées	2 personnes agréées	2 personnes agréées
De 20 à 30 élèves	3 personnes agréées	2 personnes agréées	3 personnes agréées
Plus de 30 élèves	4 personnes agréées	3 personnes agréées	4 personnes agréées

LA SÉCURITÉ AU CENTRE

De plus, lors de la première séance, il informera les élèves des règles de sécurité et d'hygiène:

- On va aux toilettes et on prend une douche avant d'aller dans les bassins.
- Le port du bonnet de bain est **obligatoire**. Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés (short de bain interdit).
- On ne vient pas à la piscine si on est malade ou contagieux.
- On ne court pas sur le bord des bassins.
- On ne pousse pas ses camarades.

Signaux de sécurité :

Une procédure d'évacuation (danger ou fin de cours) par des signaux sonores sera mise en place et expliquée par l'éducateur aquatique.

- Deux coups de sifflet longs pour indiquer la fin de la séance et l'évacuation des bassins.
- Plusieurs coups de sifflet courts pour indiquer un danger et l'évacuation des bassins.

En cas d'accident, suivre les procédures du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours.

Administratif :

À l'arrivée de chaque école sur les bords des bassins, le professeur des écoles donnera le nombre d'élèves présents sur le bassin et le nombre de parents agréés à l'éducateur responsable de la surveillance.

À la sortie des bassins, l'éducateur chargé de la surveillance comptera les élèves et fera signer la feuille de présence au professeur des écoles.

Document de référence :

Le bulletin officiel N°34 du 12 octobre 2017.

Agrément des intervenants extérieurs E.P.S. décret du 4 mai 2017.

décret n° 2015-847 du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015.

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015.

L'ORGANISATION DE LA PÉDAGOGIE



LA PÉDAGOGIE AU CENTRE

Notre objectif commun est de permettre au plus grand nombre d'élèves de devenir autonomes sur le plan de la sécurité et du plaisir de l'eau.

Un élève dans l'eau est confronté, en permanence, à l'ensemble des problèmes liés à ce milieu. Mais demander de tout affronter en même temps peut s'avérer trop complexe pour l'élève et cela peut le submerger sous l'information et lui compliquer la tâche. Faciliter ses apprentissages, c'est sélectionner l'élément déclencheur qui va déterminer les progrès. La progression passe donc par la construction de compétences, d'étapes.



Dans cette perspective, l'équipe des éducateurs vous propose une trame pédagogique et un ensemble de diplômes pour organiser votre cycle piscine et vous permettre d'avoir un fil conducteur afin de construire un nageur.

De plus, cette trame sera le moyen d'avoir une communication commune et l'on pourra s'appuyer sur elle pour déterminer un niveau d'entrée, une évolution de séance et la validation des compétences acquises par l'élève.

L'aboutissement de cette organisation doit nous permettre d'avoir un taux maximal de réussite des attendus de fin de cycle et de la validation des 3 paliers de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité.



LA PÉDAGOGIE AU CENTRE

Possibilité de l'option du référent :

L'éducateur référent consacre du temps pour vous accompagner dans votre enseignement.

Ses rôles sont:

- ✓ Expliquer et veiller au respect du projet pédagogique.
- ✓ Accompagner, conseiller les professeurs des écoles.
- ✓ Possibilité d'une prise en charge ponctuelle d'un groupe restreint d'élèves pour une mise à niveau.

L'organisation et le choix du référent relèvent d'une discussion entre les éducateurs et les professeurs des écoles.

A l'ensemble des acteurs du bassin de prendre la décision la plus appropriée, dans l'intérêt de la validation du savoir-nager en sécurité.

Il y aura donc deux possibilités:

- ✓ Soit deux éducateurs prennent en charge un groupe chacun.
- ✓ Soit un éducateur prend en charge un groupe et le deuxième devient référent.

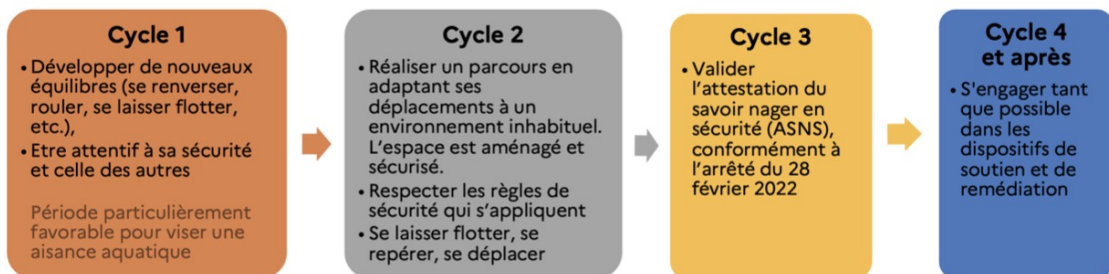


TRAME PÉDAGOGIQUE

Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes

- Il est attendu des élèves une **maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).
- **Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique.**
- **L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.**
- **L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3** marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

Cohérence du parcours d'apprentissage



TRAME PÉDAGOGIQUE:

DÉFINITIONS DES PALIERS DE L'AISANCE AQUATIQUE:



S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion

Passer de l'appui à la suspension

S'immerger, de plus en plus longtemps



Accepter l'action de l'eau sur son corps

Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau



Accepter le déséquilibre et le changement de direction

Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons

DÉFINITIONS DES ÉVALUATIONS :



Validation des paliers de l'AA

Palier 1 :

- entrer seul dans l'eau,
- se déplacer en immersion complète,
- sortir seul de l'eau.

Palier 3 :

- entrer dans l'eau par la tête,
- remonter à la surface,
- parcourir 10 m en position ventrale tête immergée,
- flotter sur le dos avec le bassin en surface,
- regagner le bord,
- sortir seul.



Validation des attendus de fin de cycle 2

Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.

Palier 2 :

- sauter ou chuter dans l'eau,
- se laisser remonter,
- flotter de différentes manières,
- regagner le bord,
- sortir seul.



Attestation du Savoir-Nager en sécurité (ASNS)

- Entrer dans l'eau en chute arrière,
- se déplacer sur une distance de 3,50 m en direction d'un obstacle,
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,50 m,
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m,
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes,
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale,
- se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m,
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes,
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète,
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ,
- s'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.

ANNEXES



INDICATIONS POUR ÉVALUER LES PALIERS 1, 2, 3 DE L'AISANCE AQUATIQUE

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>		
Palier 1 : Cette première étape consiste à : - entrer seul dans l'eau, - se déplacer en immersion complète, - à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1- Entrer seul dans l'eau 2- Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3- Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4- Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de : - sauter ou chuter dans l'eau, - se laisser remonter, - flotter de différentes manières, - regagner le bord, - à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé) Enchaînement 6- Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) Enchaînement : 8- Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à : - entrer dans l'eau par la tête, - remonter à la surface, - parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, - flotter sur le dos avec le bassin en surface, - regagner le bord, - sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9- Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement : 10- Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11- S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12- S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13- Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14- Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

GRILLE D'ÉVALUATION DES PALIERS 1, 2 DE L'AISANCE AQUATIQUE

Pour permettre de **situer l'élève sur cette grille d'évaluation**, les repères clés doivent s'observer **en grande profondeur** (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et **sans matériel de flottaison**.

		Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève
PALIER 1	1. Entrer seul dans l'eau											
	2. Sortir seul de l'eau											
	3. Se déplacer avec les épaules immergées											
	4. Immerger la tête complètement pendant plusieurs secondes											
Validation PALIER 1 = l'élève est capable d'entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau												
PALIER 2	5. Toucher le fond avec les pieds *											
	6. Puis se laisser remonter passivement **											
	7. Toucher le fond avec ses pieds (à partir d'un saut) *											
	8. Puis se laisser remonter passivement **											
Validation PALIER 2 = l'élève est capable de sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord, sortir seul de l'eau												

GRILLE D'EVALUATION DU PALIER 3 DE L'AISANCE AQUATIQUE

PALIER 3	9. Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le dos												
	10. Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur *												
	11. S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps, tête sous les bras, quelques secondes												
	12. S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires												
	13. Plonger tête sous les bras et glisser plusieurs mètres sans nager												
	14. Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide												
Validation PALIER 3 = l'élève est capable d'entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul													

* Profondeur taille avec le bras levé

** L'action est enchaînée avec la précédente

INDICATION POUR EVALUER LE SAVOIR-NAGER EN SÉCURITÉ

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
<i>Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.</i>	
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 25 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes , puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète sur une distance de 1,5 m	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ sur une distance de 3,5 m	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

ATTESTATION DU SAVOIR-NAGER EN SÉCURITÉ



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SECURITE

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée à :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / __

École :

Fait à _____ , le _____

Cachet de l'établissement et nom du
directeur/directrice de l'école :

Prénom, nom du professionnel agréé et
titre :

Prénom, nom du professeur des écoles ou du
professeur d'EPS (rayer la mention inutile) :

Signature

Signature

Signature

TEST PASS NAUTIQUE – GRILLE D'ÉVALUATION



TEST PASS NAUTIQUE

Note de service du 28-02-2022 – parue au B.O. N°9 du 3 mars 2022

Sa réussite permet la pratique des activités nautiques mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du Code du sport.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité ; il se réalise en continuité, sans reprises d'appuis solides. Il est recommandé de le faire passer sans lunettes. La réussite au test peut être certifiée notamment par un maître-nageur sauveteur ou un enseignant seul dans l'exercice de ses missions

Ecole : _____

Enseignant : _____

Date : _____

Prénom Nom	Classe	Effectuer un saut dans l'eau	Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes	Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes	Nager sur le ventre pendant 20 mètres	Passer sous une ligne d'eau ou embarcation ou objet flottant	A préciser (cocher la case)		Test validé (cocher la case)	
							Avec brassière	Sans brassière	Oui	Non

Cachet de l'établissement et signature du directeur d'école :
Signature

Nom et signature du PE, professeur d'EPS ou du professionnel agréé (rayer la mention inutile) :
Signature

ATTESTATION PASS NAUTIQUE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

TEST PASS-NAUTIQUE

Défini par la note de service du 28-02-2022 relative à l'enseignement de la natation scolaire.

Conformément aux dispositions des articles A.322-3-1 et A.322-3-2 du code du sport, le test Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A.322-42 et A.322-64 du même code.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Il permet de s'assurer que le jeune est apte à : effectuer un saut dans l'eau ; réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; nager sur le ventre pendant vingt mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test peut être certifiée notamment par un maître-nageur sauveteur ou un enseignant seul dans l'exercice de ses missions.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole :

Académie :

Fait à _____ , le _____

Cachet de l'établissement et
signature du directeur d'école

Nom et signature du professeur des écoles
ou du professeur d'éducation physique et sportive
ou du professionnel agréé (rayer la mention inutile)